

PRESS RELEASE



COMMUNIQUÉ

DEPARTMENT OF EXTERNAL AFFAIRS

CANADA

MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

no 6

POUR DIFFUSION IMMEDIATE
le 30 janvier 1969

COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE
RAPPORT INTERIMAIRE SUR LE NIVEAU DES EAUX DES
GRANDS LACS

Le Secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures, Monsieur Mitchell Sharp, a mis en circulation aujourd'hui le rapport intérimaire de la Commission mixte internationale sur la régularisation du niveau des eaux des Grands Lacs. Le rapport décrit la nature, la portée et les diverses étapes de l'enquête menée par la Commission sur la possibilité de régulariser davantage le niveau des Grands Lacs et de leurs voies de jonction afin de parer aux grandes fluctuations qu'a déjà subies le niveau des eaux. Le rapport traite également des divers facteurs qui régissent le niveau des lacs, des industries qui sont touchées par les fluctuations du niveau des eaux et des problèmes touchant le contrôle des débits.

La Commission a entrepris cette étude à la demande des Gouvernements du Canada et des Etats-Unis, formulée le 7 octobre 1964 au cours d'une période où le niveau dangereusement bas de l'eau causait des dommages considérables. Depuis plusieurs années, le débit des lacs Supérieur et Ontario est régularisé suivant des critères établis par la Commission et approuvés par les Gouvernements du Canada et des Etats-Unis. La Commission examine actuellement ces critères et étudie l'à-propos de régulariser le débit des lacs Michigan, Huron et Erié.

En mai 1965, la Commission a tenu les premières audiences publiques à Toronto, à Sault Sainte-Marie, à Michigan, à Windsor et à Chicago. Plus tôt, en décembre 1964, la Commission avait nommé un Comité international chargé d'étudier le niveau des eaux des Grands Lacs; ce Comité, composé de fonctionnaires fédéraux, est chargé de